



- | | | | | | |
|-----------------------------|---|--|---|---|---|
| — Rues locales | Route panoramique et bande cyclable | — Ligne Hydro-Québec | ■ Zone agricole | ▭ Secteurs prioritaires d'aménagement et de réaménagement | ⊙ Amélioration de la connectivité et de la sécurité des intersections |
| — Route régionale | ▬ Principales rues projetées | ● Concentrations d'infrastructures publiques | ■ Parcs municipaux existants | ▭ Secteurs d'aménagement soumis à de fortes contraintes | ▲ Accessibilité au lac Saint-Louis et percées visuelles |
| — Autoroute | — Piste cyclable projetée | ⊙ Coeur communautaire et multifonctionnel | ▭ Secteur d'intérêt historique et paysager | ⊙ Aires d'influence des stations de transport en commun (500 m) | ▭ Axe et concentration d'activités récréatives |
| — Chemin de fer non utilisé | — Limites municipales | ▭ Corridor de biodiversité | ○ Futur aménagement de l'accès à l'autoroute 30 | ○ Stations d'autobus situées le long du corridor de transport en commun structurant | — Corridor de transport en commun métropolitain structurant |

No. règlement : 2016-450

Date de création : 4 février 2016

Date de modification :

Date de modification :

Date de modification :